

M. G. VAN CAUWELAERT
Directeur à la Direction des Monuments
et des Sites – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2.232-21/WSTP-wstp.21-04crp.02
N/Réf. : AVL/AH/WSP-5.2/s345
Annexe : 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Site de Val Duchesse. Projet de restauration du buste du Marquis de Villalobar et réaménagement du site. Avis de principe.
Dossier traité par Mme F. Boelens.

En réponse à votre courrier du 15/03/04, réceptionné le 17/03/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 03/09/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

Le 10/09/03, la C.R.M.S. émettait un avis défavorable sur le projet de réaménagement des abords de la statue. Suite à ses remarques, un nouveau projet de réaménagement a été élaboré. Il est soumis à la C.R.M.S. pour avis de principe en attendant que le projet soit complété par l'étude de restauration du buste.

La C.R.M.S. souscrit au principe du nouvel aménagement essentiellement végétal car il se rapproche de la situation actuelle. Le treillis initialement prévu derrière le monument est remplacé par une grille séparant le parc de l'avenue Villalobar. Le monument sera donc remis en valeur du côté de l'avenue et des haies de charme plantées derrière le buste lui conserveront un intérêt visuel depuis le site classé.

En vue de garantir de meilleures conditions de conservation au monument, la C.R.M.S. conseille également un élagage en taille douce des deux arbres qui cadrent l'ensemble et qui sont actuellement en piètre état.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président